

Une solution pour les étudiants infirmiers de l'école Condorcet

Des examens seront organisés le 9 octobre

La Haute École Condorcet a finalement décidé d'accorder une dernière chance aux étudiants infirmiers. Des examens en prolongement de session seront organisés le 9 octobre. En cas d'échec, les élèves concernés basculeront dans un cursus de quatre ans comme le prévoit le nouveau décret.

La nouvelle avait secoué une vingtaine d'étudiants en soins infirmiers de la Haute École Condorcet. Pour rappel, ces élèves de deuxième année qui entraînaient des crédits résiduels à la suite d'un cours de première raté se sont vus signifier qu'ils devaient redoubler et donc basculer dans le nouveau système de quatre années.

Suivant l'interprétation officielle du nouveau décret qui allonge d'un an les études de soins infirmiers, la direction de l'école a expliqué à ses élèves qu'ils devaient refaire trois années au lieu d'une pour finaliser leurs études. Un drame pour ces infirmiers en herbe qui estimaient ne pas avoir été suffisamment

informés sur les nouveautés du décret. La mésaventure des étudiants de la Haute École Condorcet était arrivée jusqu'aux oreilles du cabinet de Jean-Claude Marcourt qui avait demandé aux écoles concernées par le problème de trouver une

Les élèves de deuxième année qui entraînaient des crédits résiduels de première s'étaient vus signifier qu'ils redoubleraient dans un cursus allongé

solution. Après concertation, la Haute École Condorcet organisera finalement une session extraordinaire le 9 octobre : « Suite à la demande du ministre, nous nous sommes réunis avec le CPONS, regroupant l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur subsidiées par les pro-

vinces et communes et les institutions étudiantes pour dégager une solution » explique Hubert Remy, directeur de la catégorie paramédicale de Condorcet. « En ce qui concerne la date du 9 octobre, nous sommes conscients que les délais peuvent paraître courts, mais nous avons tout fait pour que les étudiants puissent avoir du temps pour réviser. 15 jours, c'est suffisant dans la mesure où les élèves ne devront représenter qu'un ou deux examens maximum, portant sur les crédits ratés. »

Un document a été transmis à tous les étudiants pour leur expliquer en quoi consiste cette session exceptionnelle. En cas d'échec, les élèves basculeront dans un cursus de quatre ans, à moins que... « Si les étudiants échouent, je pense que ça sera terminé. Il faut rester raisonnable, certains ont pu représenter l'examen 10 fois ! Maintenant, si le ministre décide autre chose pour les élèves en échec, nous appliquerons ses consignes, le but est de normaliser la situation des étudiants » conclut H. Remy. ●

GILLIAN HERMAND

Réaction des étudiants

« Un petit cadeau empoisonné »

Une vingtaine d'étudiants se mobilisent depuis maintenant près de deux semaines pour tenter de régulariser leur situation. Communiqués à destination de la presse, lettre ouverte envoyée au cabinet du ministre Marcourt... Force est de constater que leur démarche a fait réagir puisqu'une solution a été dégagée. Ceci dit, pas sûr qu'elle ne fasse l'unanimité : « Pour nous, il s'agit d'un cadeau empoi-

sonné. Cette solution d'urgence a été trouvée sous la pression exercée par les étudiants et leurs avocats mais malheureusement d'autres pourraient se retrouver dans le même cas que nous si une solution durable n'est pas trouvée » regrette Ludivine, l'une des étudiantes concernées. « Certains élèves sont partis en stage et les délais jusqu'au 9 octobre sont très courts pour eux. En cas d'échec, le combat ne sera

de toute façon pas terminé puisque nous sommes en contact avec le cabinet du ministre. » Contacté par nos soins, le cabinet a réagi : « Nous arrivons à la résolution de crise pour certains étudiants qui avaient été mal informés. Si d'autres cas problématiques sont recensés dans la mise en œuvre de la réforme au sein de certains établissements, de nouvelles solutions devront être mises sur la table. » ●